



RÉSOLUTION N° 10 – ÉTABLIR DES RATIOS PATIENTS/PERSONNEL INFIRMIER PAR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES PATIENTS

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

NOTE ce qui suit:

Alors que la pression s'intensifie sur les systèmes de santé nationaux, exigeant une réduction des budgets et d'« en faire plus avec moins », les infirmières agréées ont réagi avec un effort généralisé pour améliorer les résultats cliniques, réduire les infections nosocomiales, et maintenir un personnel expérimenté. L'établissement de ratios minimums de patients par infirmière est le principe central de ces efforts.

L'utilisation de ratios patients/infirmières dans l'état de Californie aux États-Unis a montré que ces ratios sauvent des vies. Linda Aiken, de l'Université de Pennsylvanie et auteure d'une étude fondamentale en 2010 sur les ratios patients/infirmières, a conclu que ce qui se passe en Californie est pertinent pour les autres états. Plus précisément, l'étude Aiken s'est penchée sur 1,1 million de patients entre 2005 et 2006 et révèle que les ratios patients/infirmières imposés en Californie auraient pu sauver les vies de 468 patients au New Jersey et en Pennsylvanie sur une période de deux ans.

Linda Aiken, qui a mené cette étude et dirige le Centre pour l'action sanitaire et la recherche politique à Penn, a déclaré qu'une meilleure dotation en personnel infirmier pourrait probablement sauver des "milliers de vies par an".

Une analyse de diverses études incluant celle-ci, ainsi que l'expérience concrète des infirmières agréées travaillant avec des ratios, y compris en Nouvelle-Galles du Sud en Australie, révèle que:

- Grâce aux meilleures conditions de travail créées par les ratios, les infirmières agréées restent dans les hôpitaux.
- Grâce à la loi sur les ratios, il n'y a pas de pénuries d'infirmières en Californie.
- Les ratios garantissent que les 15-30% des nouveaux personnels infirmiers diplômés qui quittent leur poste hospitalier dans la première année restent plutôt dans les hôpitaux.
- L'impact sur les soins au patient a été très positif – du point de vue du personnel infirmier.
- Puisque les taux de rétention s'améliorent, qu'il y a moins de roulement, avec un personnel plus stable et de meilleurs soins au patient, les ratios permettent aux hôpitaux de faire des économies.

Défendre ensemble les patients est nécessaire pour obtenir de tels ratios. Nous reconnaissons l'importance de la défense collective des patients pour la santé publique et l'intégrité des soins infirmiers professionnels, notamment dans la lutte contre l'usure, la restructuration, la dégradation, la déréglementation et l'abolition par la privatisation et le rôle croissant des grandes entreprises de soins de santé, chaînes d'hôpitaux, sociétés pharmaceutiques et autres institutions et intérêts économiques puissants qui cherchent à contrôler la disponibilité, l'accès et la qualité des services de santé à des fins lucratives et pour produire des revenus supplémentaires, contre l'intérêt des patients et des consommateurs de soins de santé.

Avoir des effectifs suffisants dans tous les environnements cliniques participe à faire de la santé un droit humain fondamental, une garantie et un droit à des soins de santé humains pour tous, en assurant des services de santé à tous les individus dans l'égalité, selon des normes de soins uniformes, et libre de toute ingérence ou refus motivé par des intérêts commerciaux, économiques ou budgétaires, ou des priorités d'entités, entreprises, associations ou personnes privées ou publiques.

Les ratios patients/infirmière peuvent aider à préserver des systèmes de santé universels à financement public et à mettre en œuvre une norme unique de soins pour tous.

Les infirmières agréées doivent avoir un contrôle suffisant sur les conditions de travail et de pratique qui leur permettent d'assurer les soins de manière indépendante et sans entrave dans l'intérêt exclusif des patients, ce qui ne peut avoir lieu que quand la dotation en personnel permet l'exercice entier du jugement clinique.

L'Internationale des services publics (PSI) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. La PSI défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. La PSI travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations.

L'établissement de tels ratios peut être obtenu au travers de politiques publiques et de négociations collectives; actuellement, c'est là le moyen le plus progressiste, démocratique et efficace pour les infirmières agréées d'asseoir une influence réelle et un contrôle concret des termes et conditions de travail, nécessaire pour assurer les soins infirmiers dans l'intérêt exclusif des patients.

L'éducation et le militantisme sont indispensables pour remplir notre mission de défense des patients – l'éducation politique et économique nous permet de trouver des solutions à la domination des entreprises dans notre société; le militantisme nous donne les moyens de mettre en œuvre ces solutions.

En outre, le pouvoir significatif et croissant des intérêts économiques mondiaux que nous rencontrons dans notre lutte pour contrôler les conditions de notre travail et l'exercice de notre profession afin de protéger nos patients et la santé publique est tel, que nous devons rechercher des organisations et individus alliés aux vues similaires dans les industries de la santé et dans toutes les industries; la solidarité étant la source de notre pouvoir dans notre lutte contre le pouvoir mondial des entreprises, nous nous efforçons d'unir nos forces avec des organisations qui partagent les mêmes valeurs, au-delà de leurs spécificités, et ne pratiquent aucune discrimination en leur sein, que ce soit en termes de race, couleur, nationalité, genre, orientation sexuelle, âge, religion ou conviction politique.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.